

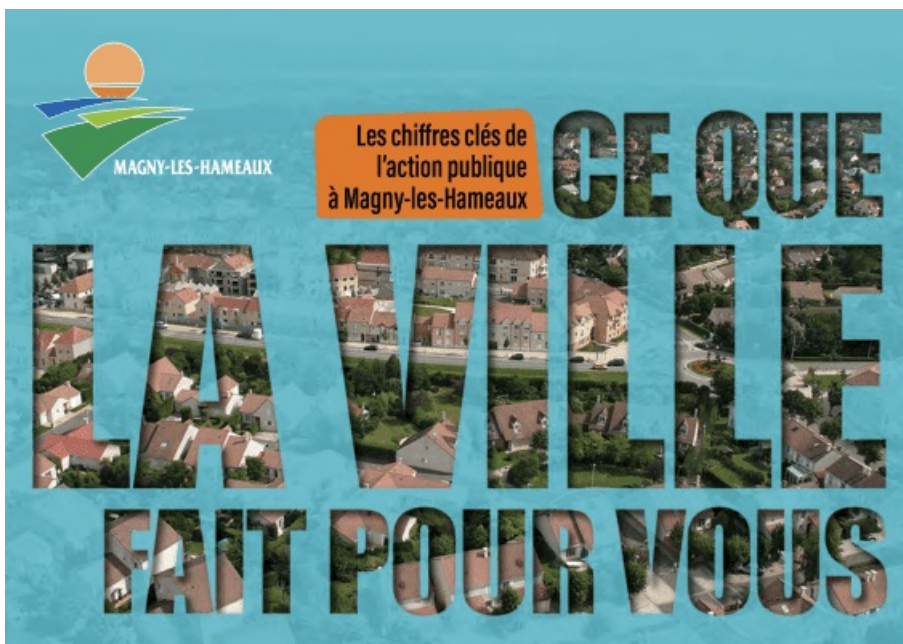


Ce que la Ville fait pour vous...

Au-delà des compétences obligatoires que toute commune doit assumer, l'action de la Ville résulte d'une politique publique définie par l'équipe municipale.

Elle se traduit par de nombreux services à la population assurés au quotidien par les agents municipaux qui incarnent le service public de proximité. Une place en crèche, un repas à la cantine, un stage sportif, une demande de logement, une aide sociale...

Les agents sont à vos côtés pour vous accompagner, à tout âge et tout au long de votre vie.



Liens utiles

[Ce que la Ville fait pour vous : les chiffres clefs de l'action publique](#)